



PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL

12 Avril 2023 à 10 H 30 – BORREZE

Membres en exercice : 18 - Présents : 18 - Votants : 18

Présents : M. Mmes Jean-Luc LABORIE (CUZANCE), Jean DELVERT (BALADOU), Jacques BOULONNE (CONDAT), Jean Vincent FEIX (CAVAGNAC), Thierry CHASSAING (Communauté de Communes du Pays de Fénelon), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Alexandre BARROUILHET (FLOIRAC), Arnaud RICOU (GIGNAC), Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC), Christian DAURAT (LE VIGNON EN QUERCY), Michel LEVET (MARTEL), Julien DALE (MAYRAC), Annie CAVIER (MEYRONNE), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (SAINT-DENIS-LES MARTEL), Gaëligue JOS (SAINT-MICHEL DE BANNIERES), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Guy GIMEL (STRENQUELS).

Représentés : Néant

Absents / Excusés : Néant

Date de la convocation : 05/04/2023

Secrétaire de séance : M. Thierry CHASSAING

Assistaient à la séance :

- ✓ Mme Chrystel CORNIOT, Conseillère aux Décideurs Locaux
- ✓ Les conseillers suppléants : M. Patrick LAPORTE (CAVAGNAC), Alain LALBIAT (C.C. PAYS DE FENELON), Georges DELVERT (FLOIRAC).
- ✓ M. Patrick BONNEFON, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon
- ✓ M. les Maires : Christophe LACARRIERE (MAYRAC), Jean-Luc BALADRE (MEYRONNE).
- ✓ M. Serge GATINEL Adjoint au Maire de BORREZE
- ✓ B.E. DEJANTE : M. Frédéric POUJOL, Mme Véronique CASTAGNE, M. Aurélien CHASSAING.
- ✓ SAUR : M. Jérémy FRANCOIS
- ✓ Département du Lot : M. Willy PARNAUDEAU et Sylvain LASCOUX du Service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Désignation Secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 17 Mars 2023
- ✓ Modification des durées d'amortissement des immobilisations

- ✓ VOTE : Budget 2023
- ✓ Dégrèvement Collège de Martel
- ✓ Demandes de financements - Travaux liés au périmètre de protection Scourtils / Scanneaux
- ✓ Point sur travaux – Qualité de l'eau
- ✓ Point sur décisions du Président
- ✓ Informations et Questions diverses

M. Jean-Luc LABORIE, Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes : élus, structures et entreprises pour cette première réunion à BORREZE. Il remercie la municipalité pour son accueil.

Approbation P.V. séance du 17 Mars 2023

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 17 Mars 2023.

Approuvé à l'unanimité des membres.

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Thierry CHASSAING qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres.

Approbation du Budget Primitif 2023 - DE 2023 017

Arrivée de Mme Gaëlique JOS à 11 Heures.

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances
--

Annexe 1: Note de présentation du Budget 2023

Vu le projet de budget primitif 2023, tel que présenté sur la note de présentation brève et synthétique.

A la demande de M. Julien DALE, précision est donnée concernant la somme de 33 000 €uros, inscrite en dépenses de fonctionnement, à l'article 6137. Cette prévision concerne :

- Les redevances SNCF liées aux passages de canalisations soit environ 2 000 €.
- La mise à disposition de terrain lors de la réalisation des travaux du projet de réalimentation à Croix Rempart, aux Scourtils, Gaillard et Puy d'Arquié. La mise à disposition est payé sous forme d'une location en une seule fois pour toute la durée des travaux soit environ 31 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- approuve le budget primitif 2023 arrêté comme ci-dessous:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 981 850,00	1 981 850,00
Section d'investissement	8 316 058,81	8 316 058,81
TOTAL	10 297 908,81	10 297 908,81

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

VOTES	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres.

W. PARNAUDEAU, Chargé de Mission « énergies renouvelables et eau » auprès du Département du Lot fait un point sur les financements que le Département pourrait accorder au S.M.E.C.M.V.D., pour le projet de réalimentation du Causse de Martel ; il indique que ce dossier est en cours d'instruction et sera aussi, fonction des subventions obtenues au titre de la D.E.T.R. et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Mme Gaëligue JOS, Conseillère Départementale du Canton de Martel, précise qu'effectivement au vu des compétences du Département, des réductions des dotations et des sommes engagées, le Département du Lot est prudent sur les montages financiers ; le projet de réalimentation du Causse de Martel est toutefois, un dossier bien structuré et identifié.

Modification des durées d'amortissement des immobilisations (DE 2023 018)

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances

M. Guy FLOIRAC rappelle la délibération n°SMECMVD_21_3_6 relative à l'amortissement des biens et subventions du syndicat définissant des durées par tranche de montant.

Il précise qu'en raison de l'importance des travaux en cours et à venir, de la qualité des matériaux utilisés et donc de leur durée de vie dans le temps, il serait envisageable de modifier la durée des amortissements à compter du 1^{er} janvier 2023.

En raison des critères évoqués ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de fixer, à partir de 2023, la durée des amortissements des biens et subventions à 60 ans pour les catégories de biens ci-dessous.

		Délibération 05 Mars 2021	Délibération 12 Avril 2023
Catégorie des biens	Durée indicative M49	Durée proposée	
Canalisation eau potable	40 ans	Entre 1 000 et 9 999 : 10 ans de 10 000 à 19 999 : 20 ans de 20 000 à 29 999 : 30 ans de 30 000 à 39 999 : 40 ans à partir de 40 000 : 50 ans	60 ans
Construction/bâtiment durable	30 à 100 ans	50 ans	60 ans
Ouvrage génie civil	30 à 40 ans	50 ans	60 ans
Matériel informatique et bureautique	2 à 3 ans	3 ans	
Biens de faible valeur inférieur à 1 000 €		1 an	
Subvention d'équipement		suit l'amortissement du bien	

M. le Vice-Président précise que tout bien dont l'amortissement est antérieur à 2023 continuera d'être amorti sur sa durée initialement prévue. En ce qui concerne les autres catégories de biens mentionnés dans la délibération n°SMECMVD_21_3_6, ceux-ci restent inchangés. Concernant le mode d'amortissement, celui-ci reste de type linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- accepte la proposition telle que présentée,
- décide de fixer la durée des amortissements à partir de 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- conserve le mode d'amortissement de type linéaire

VOTES	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres.

Dégrèvement Collège de Martel - DE 2023 019

Présentation par Mme M. BOURRASSE

Il a été constaté une fuite sur les canalisations intérieures du Collège de Martel après compteur entraînant une surconsommation (2 315 m³). La consommation des dernières années s'élève à environ 800 m³. Cet abonné n'est pas domestique donc l'application de la loi Warsmann ne peut pas s'appliquer en l'état (réparation de la fuite et dégrèvement du double de la consommation moyenne des 3 dernières années).

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'application d'un dégrèvement pour cette facture d'un montant de 9 126,72 €.

G. JOS, Conseillère Départementale indique que le gestionnaire du Collège de Martel était très ennuyé de la fuite qui a occasionné cette surconsommation ; les travaux ont été réalisés et la consommation est revenue à présent à la normale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- décide d'appliquer les conditions de la loi Warsmann : dégrèvement au-delà du double de la consommation moyenne des 3 dernières années : 715 m³
- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

VOTES	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres.

Demandes de financements - Travaux liés au périmètre de protection Scourtils / Scanneaux - DE 2023 020

Présentation par Mme M. BOURRASSE

Les ressources des Scourtils et des Scanneaux, ressources historiques du territoire de Martel, ont fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) respectivement le 26/07/2019 et 07/07/2010.

Ces arrêtés préfectoraux ont pour objet :

1. de déclarer d'utilité publique les périmètres de protection des captages,
2. d'autoriser la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

4

Des travaux sont prescrits dans ces arrêtés : principalement l'aménagement des piézomètres qui ont servi à l'étude des périmètres de protection (maintien de certains piézomètres pour le suivi de la ressource et suppression des autres) et divers travaux sur ces installations (trappes d'accès, débitmètre pour mesurer les volumes prélevés ...).

L'ancien syndicat de la Région de Martel avait réalisé une partie des travaux sur le périmètre des Scanneaux : il reste à finaliser la protection ou le rebouchage de 6 piézomètres.

En 2017, l'ex-SIAEP de Martel avait lancé l'étude de ces travaux. Dans la mesure où la procédure de DUP n'était pas finalisée, l'opération a été stoppée et les travaux n'ont pas été réalisés.

Il est maintenant nécessaire de finaliser ces travaux sur le périmètre de ces 2 ressources.

Le montant global de cette opération s'élève à 47 000 € HT. Elle peut être financée en partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par le Département du Lot.

Monsieur le Président propose d'adopter le projet et de solliciter les organismes financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- approuve le projet tel que présenté,
- sollicite les financements auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Lot,
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

VOTES	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres.

Point sur travaux – Qualité de l'eau

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

Ouvrages / Projet de réalimentation du Causse de Martel : M. M. LEVET

- ✓ Les travaux concernant la 1^{ère} phase : « Sécurisation des secteurs du VIGNON EN QUERCY et des EAUX DU DOUX » vont débuter la semaine prochaine.
- ✓ La consultation concernant les travaux du réservoir de la Croix Rempart – Commune de Martel – est en cours. Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres est programmée le 14 Avril 2023.
- ✓ Les acquisitions de terrains sur les secteurs de Scourtils (ST DENIS LES MARTEL), Croix Rempart (MARTEL), Gaillard (BALADOU) ont été signées chez Maître VIALETES, Notaire à MARTEL.

Travaux canalisations : M. D. DELBREIL et P. CASTANET

- ✓ Territoire des Eaux du Doux : les travaux d'Aubiach sont terminés à l'exception de la réfection de voirie prévue en septembre 2023.
- ✓ Prochains travaux en mai/juin 2023
 - Modification branchements conduite eaux brutes Lasvaux
 - Renouvellement conduite – Eglise de Cazillac en coordination avec la FDEL

- ✓ Etudes en cours :
 - Restructuration du réseau d'eau potable entre la station de Madrange et les réservoirs de Pech des Montagnes et Falsmoyer
 - Surpresseur Pech des Montagnes

Périmètre de protection, qualité de l'eau : M. J-V. FEIX

- ✓ Le périmètre de protection du Blagour devrait aboutir fin 2024.
- ✓ L'unité provisoire de traitement installée à la station du Blagour fonctionne très bien ; les valeurs relevées sont inférieures à la norme indiquée par l'Agence Régionale de Santé.

Informatique – numérique : M. J. BOULONNE

- ✓ Le devis pour le classement des archives des 5 anciennes structures (Syndicat des Eaux du Doux, du Blagour, de la Région de Martel, de la Moyenne Vallée de la Dordogne et de la Commune de FLOIRAC) sera réalisé le 21 Avril 2023 par l'archiviste du Centre de Gestion.
- ✓ La procédure R.G.P.D se poursuit : une réunion est programmée le 14 Avril.

Point sur décisions Président

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
13/03/2023	DP_2023_05	Réalimentation du Causse de Martel – Réservoirs CROIX REMPART– Honoraires Architecte – Opération 906	6 000,00 €	MAAD Architectes Rond-Point du Colombier 19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE
21/03/2023	DP_2023_06	Station des Marais – Collecte et traitement d'un transformateur – Opération 200	2 378,00 €	PAPREC CRV Agence de Brive - ZI de Beauregard– Rue Gustave Courbet– 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Informations et Questions diverses

M. P. LAPORTE demande des précisions sur la réception des factures eau potable 2023, le solde des consommations 2022 ayant été reçue fin Janvier 2023.

M. BOURRASSE répond qu'il n'y aura pas de changement : la relève des consommations a été faite en fin d'année 2022 et la facturation a eu lieu en janvier 2023 du fait du nouveau contrat d'exploitation qui a démarré au 01/01/2023. Les prochaines factures auront bien lieu en Juin et Décembre.

M. le Président lève la séance 12 H 10.

Le Secrétaire de séance

M. Thierry CHASSAING